

**⚠ A remettre au bureau du Pôle Administratif de l'Action Educative IMPERATIVEMENT au plus tard le : 25 OCTOBRE 2018\* ⚠**

LE PÔLE ADMINISTRATIF DE L'ACTION EDUCATIVE VOUS INVITE :

A procéder à la réservation en ligne via le Portail Familles.

Nous restons à votre disposition pour vous rappeler vos codes d'accès.

PORTAIL FAMILLES : <https://harmonie.ecolesoft.net/portail>

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_ CLASSE : \_\_\_\_\_

• ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN

L05	M06		J08	V09

L12	M13		J15	V16

L19	M20		J22	V23

L26	M27		J29	V30

• ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR

L05	M06		J08	V09

L12	M13		J15	V16

L19	M20		J22	V23

L26	M27		J29	V30

• MERCREDI MATIN

PRECISEZ SUR QUEL SITE

• MERCREDI APRES-MIDI

ECUELLES

• MERCREDI JOURNEE (repas compris)

MORET-SUR LOING

VENEUX-LES SABLONS

M07	M14	M21	M28

M07	M14	M21	M28

M07	M14	M21	M28

• RESTAURATION SCOLAIRE

L05	M06	M07	J08	V09

L12	M13	M14	J15	V16

L19	M20	M21	J22	V23

L26	M27	M28	J29	V30

Date : .....

Signature :

Conformément au règlement intérieur de l'Action Educative et pour des raisons évidentes d'organisation (gestion administrative, personnel d'encadrement, confection des repas...) toute annulation pour l'Accueil de Loisirs (APS matin et soir et mercredi) et la Restauration scolaire doit être formulée par téléphone, par mail ou via le Portail Familles, 2 jours avant le jour J. Passé ce délai, la prestation sera facturée.